

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 28/06/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme GOUILLLOU Agnès (Pouvoir à M. MERILLOU Stéphane), Mme MAURIN Marie-Hélène (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. SCHOENDORFF Frédéric), Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

13. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Afin de mettre à jour la grille des emplois, les délibérations du 25 janvier 2011, 27 mai 2015 et du 27 septembre 2012 sont modifiées comme suit :

- Mise à jour des dénominations des emplois des agents contractuels n°1NT, 3NT, 4NT, 5NT, 10NT, 12NT et 37NT : les emplois d'animateurs au service enfance-jeunesse, centre de loisirs, précédemment intitulés « occasionnel » sont modifiés en emploi « saisonniers », au 1^{er} juillet 2019.
- Le poste intitulé n°34 : « contractuel surcroit de travail » est modifié en poste n° 41NT « Adjoint technique – accroissement temporaire », au 1^{er} juillet 2019.

Pour assurer le bon fonctionnement du service enfance-jeunesse, il convient de créer 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet ou non complet, en fonction des besoins de service :

- Création de 3 postes n°45NT + 46NT + 47NT: « Adjoint d'animation – accroissement temporaire », à temps complet ou à temps non complet, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Pour assurer le bon fonctionnement des services techniques à certaines périodes de l'année, il convient de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet ou à temps non complet, en fonction des besoins de service :

- Création du poste n°43NT : « Adjoint technique – accroissement saisonnier », à temps complet ou à temps non complet, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de valider la modification de la grille des emplois ;
- de mettre à jour la dénomination des postes d'animateur au 1^{er} août 2019 ;
- de créer 3 postes d'adjoint d'animation contractuel au 1^{er} juillet 2019 ;
- de créer un poste d'adjoint technique contractuel au 1^{er} juillet 2019 ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;
- de donner au Maire, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées ;
- d'approuver la grille des emplois au 1^{er} juillet 2019.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

